

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 février 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 février 2016**

**2016 DASES 52G** Convention avec l'association Vie et Avenir pour l'habilitation à l'aide sociale de son Service d'Accompagnement à la Vie Sociale pour Personnes Handicapées Mentales Agées (SAVS Saphma Vie et Avenir), (15e) d'une capacité de 31 places.

**M. Bernard JOMIER, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 311-1, L312-2 et suivants ;

Vu la convention en date du 10 février 2014 ;

Vu l'arrêté d'autorisation du 20 novembre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 février 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, propose de signer une convention avec l'association « Vie et Avenir » pour l'habilitation à l'aide sociale de son service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) situé 204 rue Lecourbe à Paris (15ème) ;

Considérant le budget de fonctionnement du Département de Paris ;

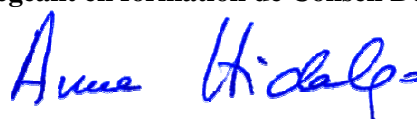
Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention d'habilitation à l'aide sociale, avec l'association « Vie et Avenir » pour son service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), d'une capacité de 31 places, situé au 204 rue Lecourbe à Paris (15<sup>ème</sup>) ;

Article 2 : Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 65, nature 65242, rubrique 52, du budget de fonctionnement de 2016 et des années suivantes du Département de Paris, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental**



**Anne HIDALGO**